

GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

BILAN BESOINS-RESSOURCES

PLAN DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Trièves – 7 février 2017 - Roissard

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Mot d'accueil

Jérôme Fauconnier – Président de la Communauté de Communes du Trièves

I. Introduction et Présentation Générale

Jérôme Dutroncy - Président Communauté de l'eau

II. Lien SCoT/Aménagement du territoire et Sécurisation de l'alimentation en eau potable

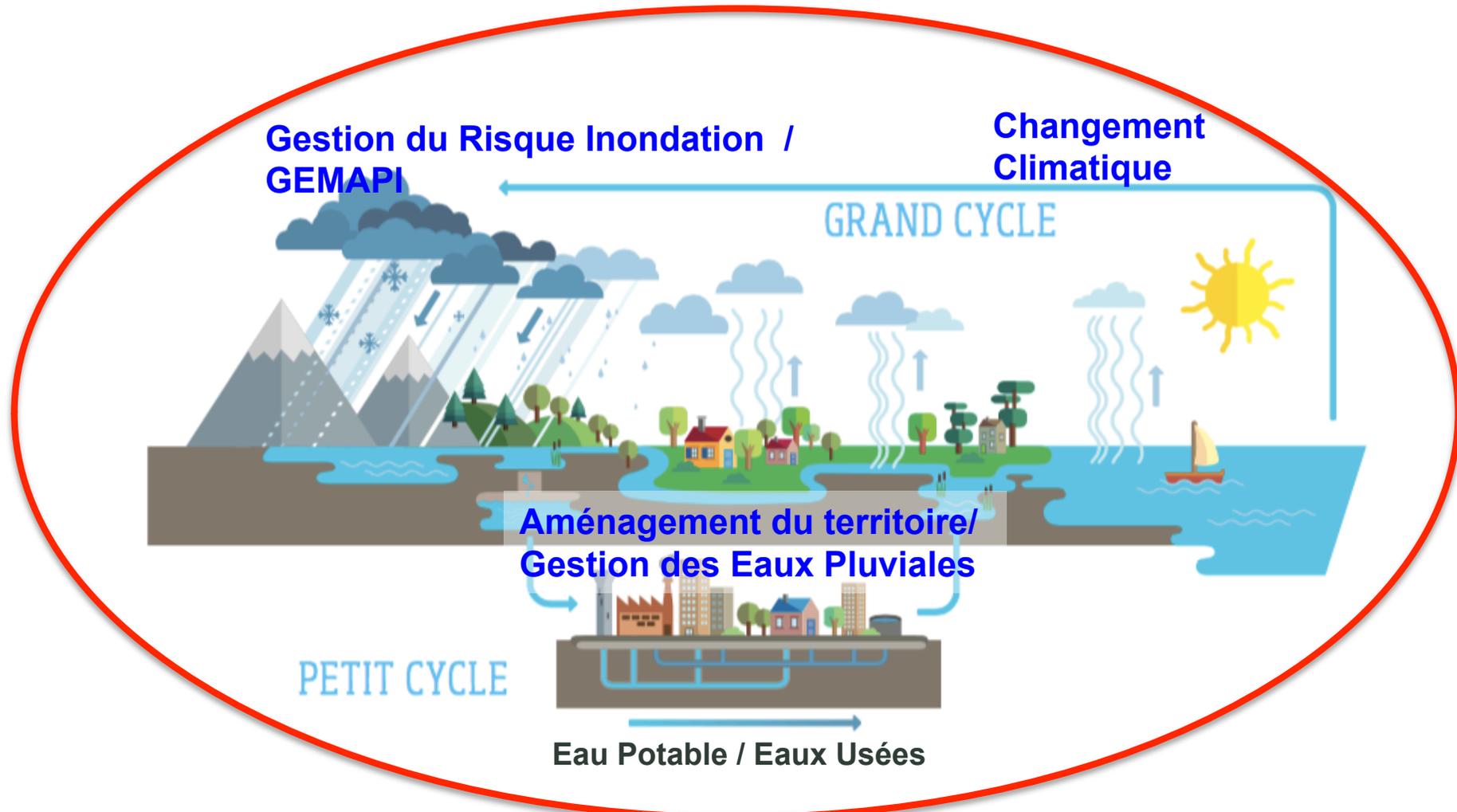
Cécile Benech - Responsable Communauté de l'eau

III. Présentation du bilan besoins-ressources et du plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable

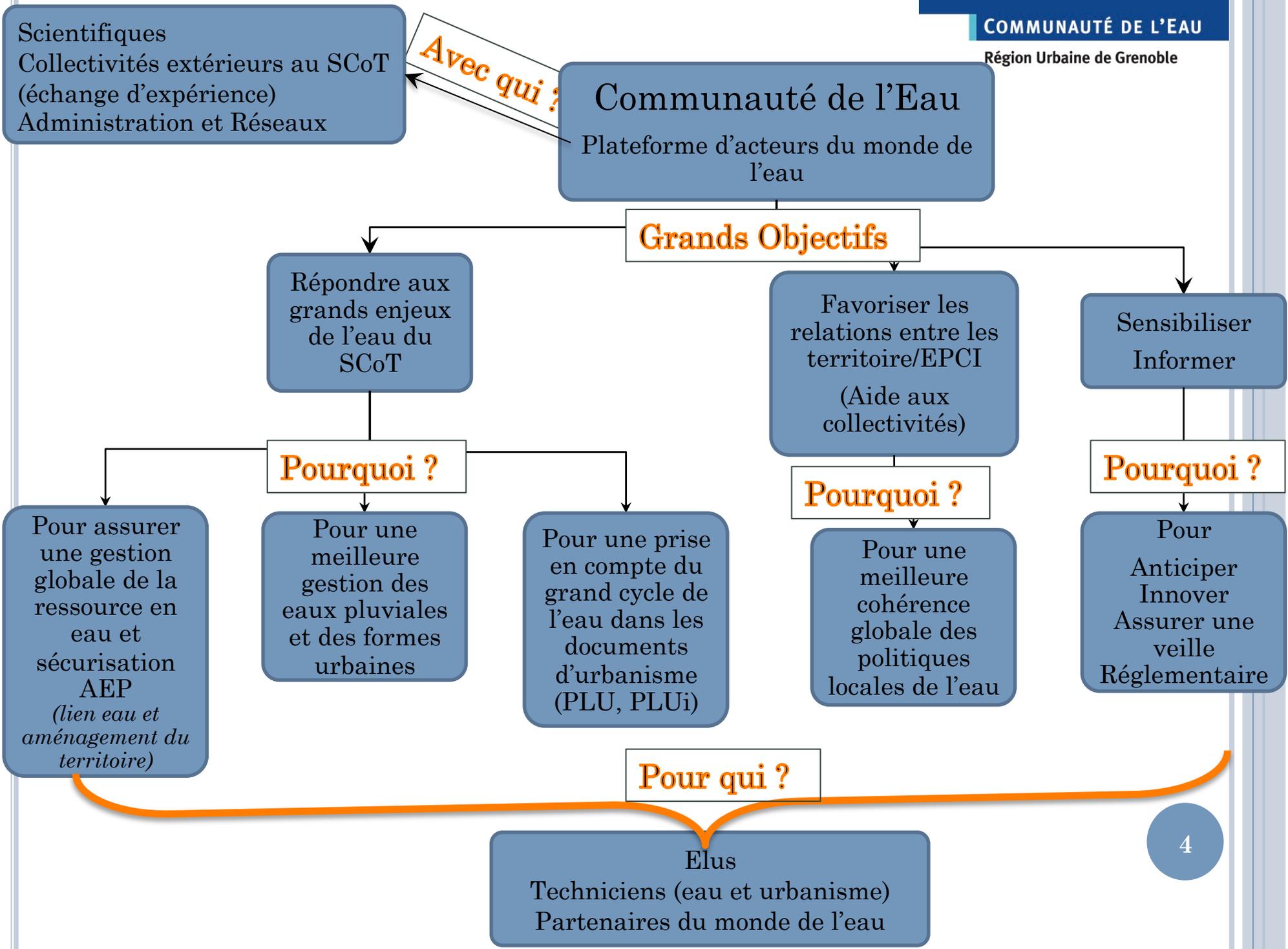
Marie Ardiet- Chargée d'études Communauté de l'eau

IV. Parole donnée à la salle

EAU : UN BIEN PUBLIC



Travail Collaboratif selon besoins des territoires
Coordination avec les structures travaillant sur
les thématiques (Intercommunalités, SAGE,
Contrats de rivière) – Partenariat avec l'Etat et le
Conseil Départemental / SYMBHI



Protéger durablement les ressources en eau potable

4 grandes orientations du SCoT

Orientation 1

Préserver les ressources en eau stratégiques et dont la qualité est à protéger dans le SCoT

Objectifs

- Protéger les nappes souterraines prioritaires du SDAGE (Trièves peu concerné)
- Préserver champs captant majeurs (Trièves peu concerné)
- Cartographier et préserver de l'urbanisation des zones d'alimentation majeures en eau potable existantes ou potentielles pour une protection des ressources sur le long terme
 - Suivre prescriptions des SAGE et des contrats de rivières
 - **Préserver les ressources gravitaires (débits variables, solidarité amont/aval entre les utilisateurs d'eau)**

Orientation 2

Protéger les périmètres de captage de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution

Mesures de protection, prévention des pollutions diffuses, protections des captages des pollutions chroniques

Objectifs

- Traduire dans les documents d'urbanisme les périmètres de protection (éloigné, rapproché et immédiat) des captages d'eau potable à l'échelle cadastrale ainsi que les règles d'usages du sol sur ces périmètres
- En cas d'absence de DUP s'appuyer sur le rapport hydrogéologique
- En cas de conflit d'usages, priorité à la préservation des ressources AEP (SDAGE)

Recommandations et modalités de mise en œuvre

- Mise en **adéquation** par les collectivités locales des **projets d'aménagement** à mettre en œuvre **sur les zonages des périmètres de protection** (éloigné, rapproché, immédiat)
- Mesures d'informations par les collectivités sur les conditions de préservation en s'appuyant sur les services publics compétents (SAGE, Contrat de rivière,...)

Orientation 3

Favoriser la gestion quantitative des ressources

Veiller sur la gestion quantitative durable de la ressource en eau

Objectifs

- **Justifier de la capacité d'AEP** au sein des **documents urbanisme** locaux (PLU, PLUi) et des **politiques de développement** local en lien avec services publics compétents, les SAGE et les contrats de rivières
- Dans secteurs déficitaires
 1. Suspendre nouvelle urbanisation sous réserve d'avoir les ressources correspondantes (bilan des débits de chaque source en période étiage)
 2. Priorité à l'économie d'eau (amélioration rendements)
 3. Recherche de sécurisation de la ressource (nouvelle ressources, interconnexions, protection des zones d'alimentation potentielles complémentaires)

Economiser la ressource en eau

Principes généraux du droit d'urbanisme, choix planification

- Développement par les collectivités des politiques d'urbanisme et d'aménagement permettant d'économiser la ressource et favoriser (optimiser) l'adaptation au changement climatique

Objectifs

- Déterminer **adéquation entre besoins de développement** (économique, urbain et démographique) **et ressources en eau**, dans le cadre des orientations et objectifs fixés par le SCoT
- Contribution à la connaissance des impacts des sécheresses
- Choix raisonnés vis à vis de l'utilisation de la ressource

Orientation 4

Associer le confortement de l'urbanisation à l'amélioration de la structuration intercommunale sur la sécurité de l'alimentation en eau potable

→ Objectifs du travail en cours

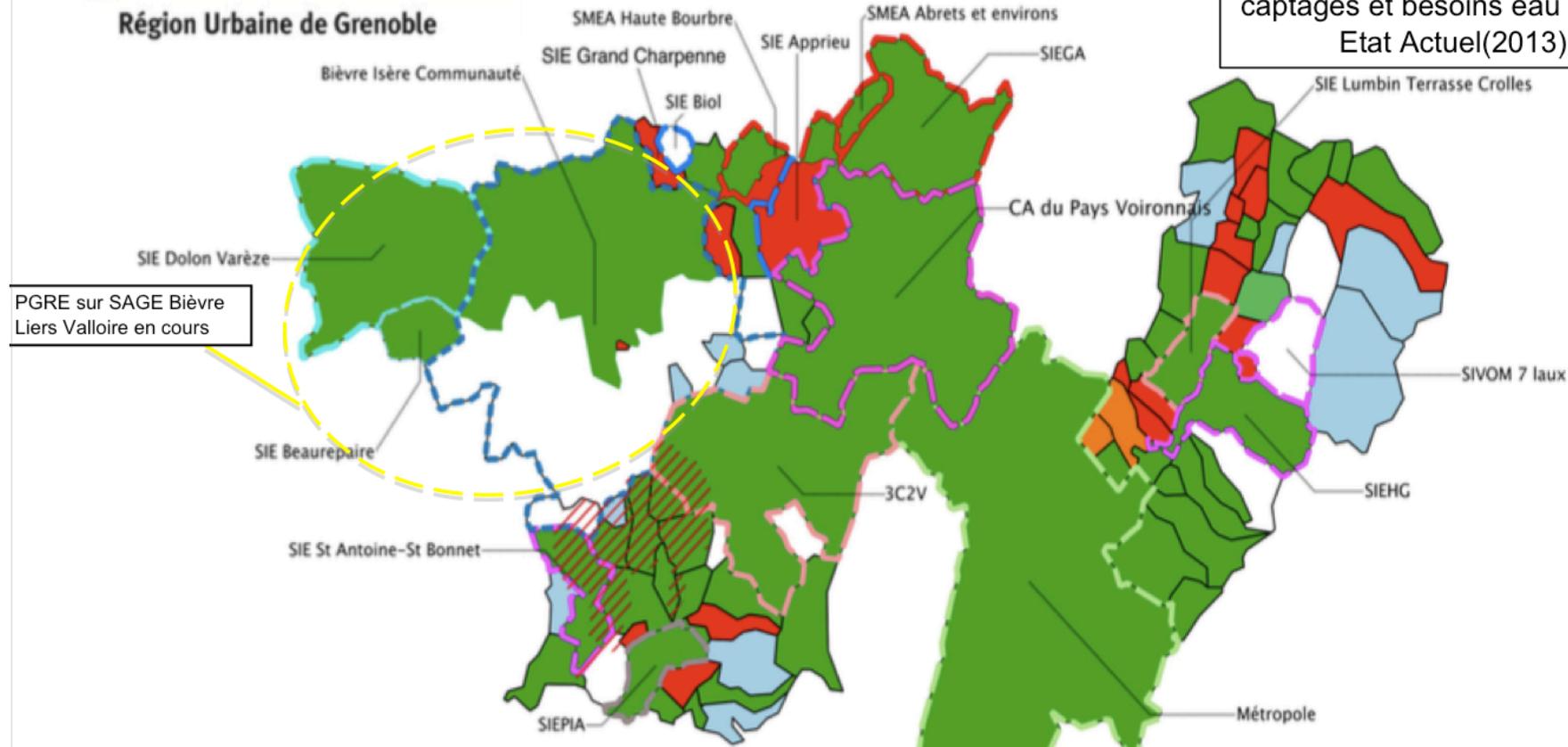
Mise à jour du plan de sécurisation d'alimentation en eau potable intégré dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT approuvé en décembre 2012 (évolution réglementaire en cours, remontée de compétences)

PRÉSENTATION DU BILAN BESOINS-RESSOURCES

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

Capacité de production des captages et besoins eau potable Etat Actuel(2013)



PGRE sur SAGE Bièvre Valloire en cours

Légende

Etat du bilan besoins-ressources quantitatif en 2013

- Excédentaire (>20%)
- A surveiller (0% ≤ BBR ≤ 20%)
- Déficitaire (<0%)
- Communes de moins de 500 habitants non enquêtées
- Commune de plus de 500hab sans données

Vigilance sur les prélèvements ressources superficielles, EVP

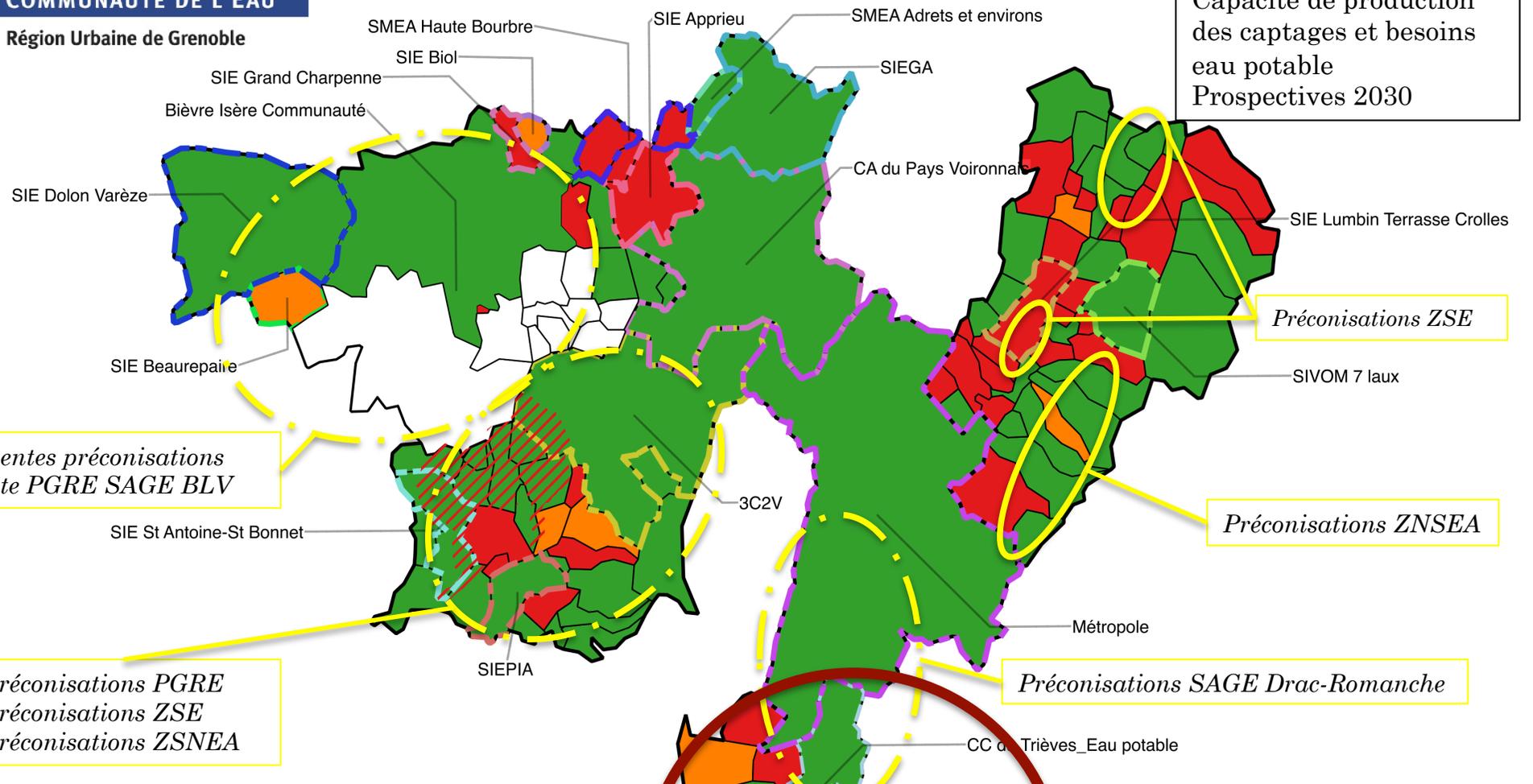
- Réduction des prélèvements

TRIEVES

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

Capacité de production des captages et besoins eau potable
Prospectives 2030



Attentes préconisations suite PGRE SAGE BLV

Préconisations PGRE
Préconisations ZSE
Préconisations ZSNEA

Préconisations ZSE

Préconisations ZNSEA

Préconisations SAGE Drac-Romanche

TRIEVES

Légende

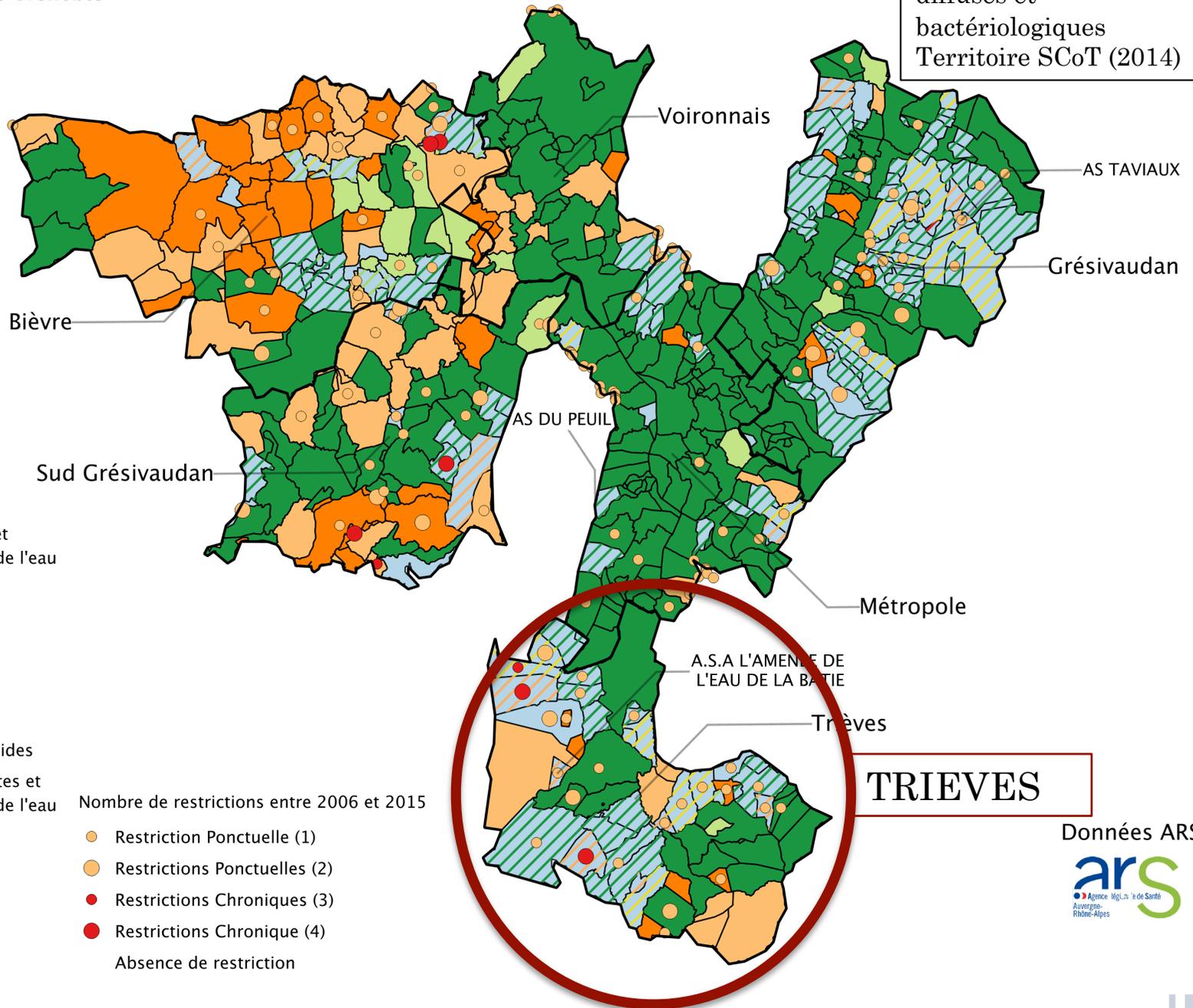
Etat du bilan besoins-ressources quantitatif en 2030 (hypothèse 1)

- Déficitaire (<math>< 0\%</math>)
- A surveiller ($0\% \leq \text{BBR} \leq 20\%$)
- Excédentaire (>20%)
- Absence de données
- /// ZRE (Zone de Répartition des Eaux)

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

Impact des pollutions
diffuses et
bactériologiques
Territoire SCoT (2014)



Légende

Impact des pollutions diffuses et bactériologiques sur la qualité de l'eau

- Très Faible
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très Fort
- Absence de données pesticides

Impact des pollutions aux nitrates et bactériologiques sur la qualité de l'eau

- Très Faible
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très Fort

Nombre de restrictions entre 2006 et 2015

- Restriction Ponctuelle (1)
- Restrictions Ponctuelles (2)
- Restrictions Chroniques (3)
- Restrictions Chronique (4)
- Absence de restriction

TRIEVES

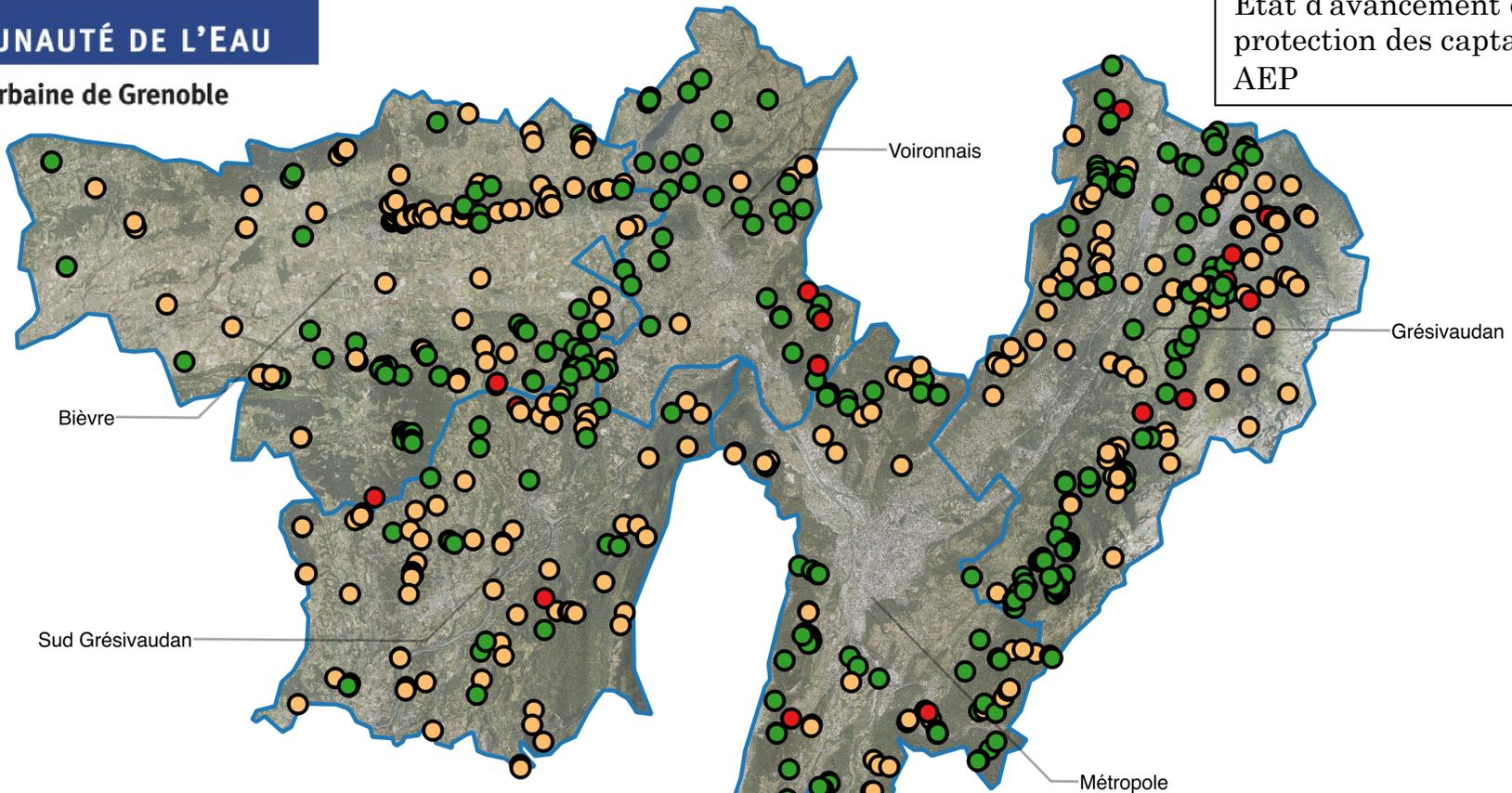
Données ARS



COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

Etat d'avancement de protection des captages AEP



Bièvre

Voironnais

Grésivaudan

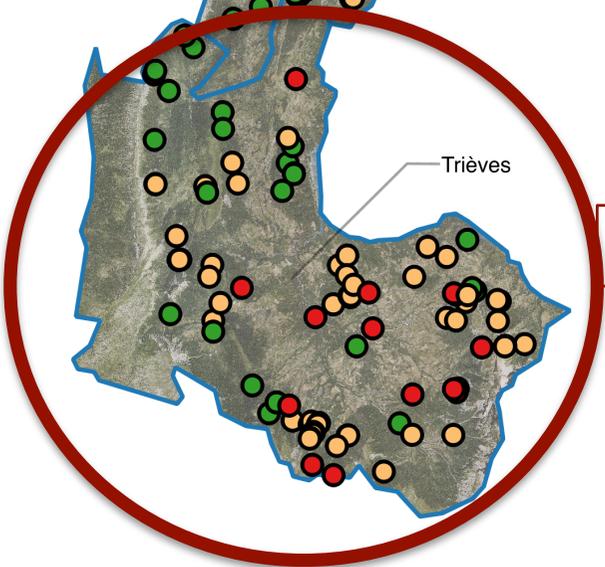
Sud Grésivaudan

Métropole

Légende

Etat d'avancement de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)

- DUP terminée
- DUP en cours
- Absence de protection



Trièves

TRIEVES

Fond de carte: BD ORTHO® 5 m

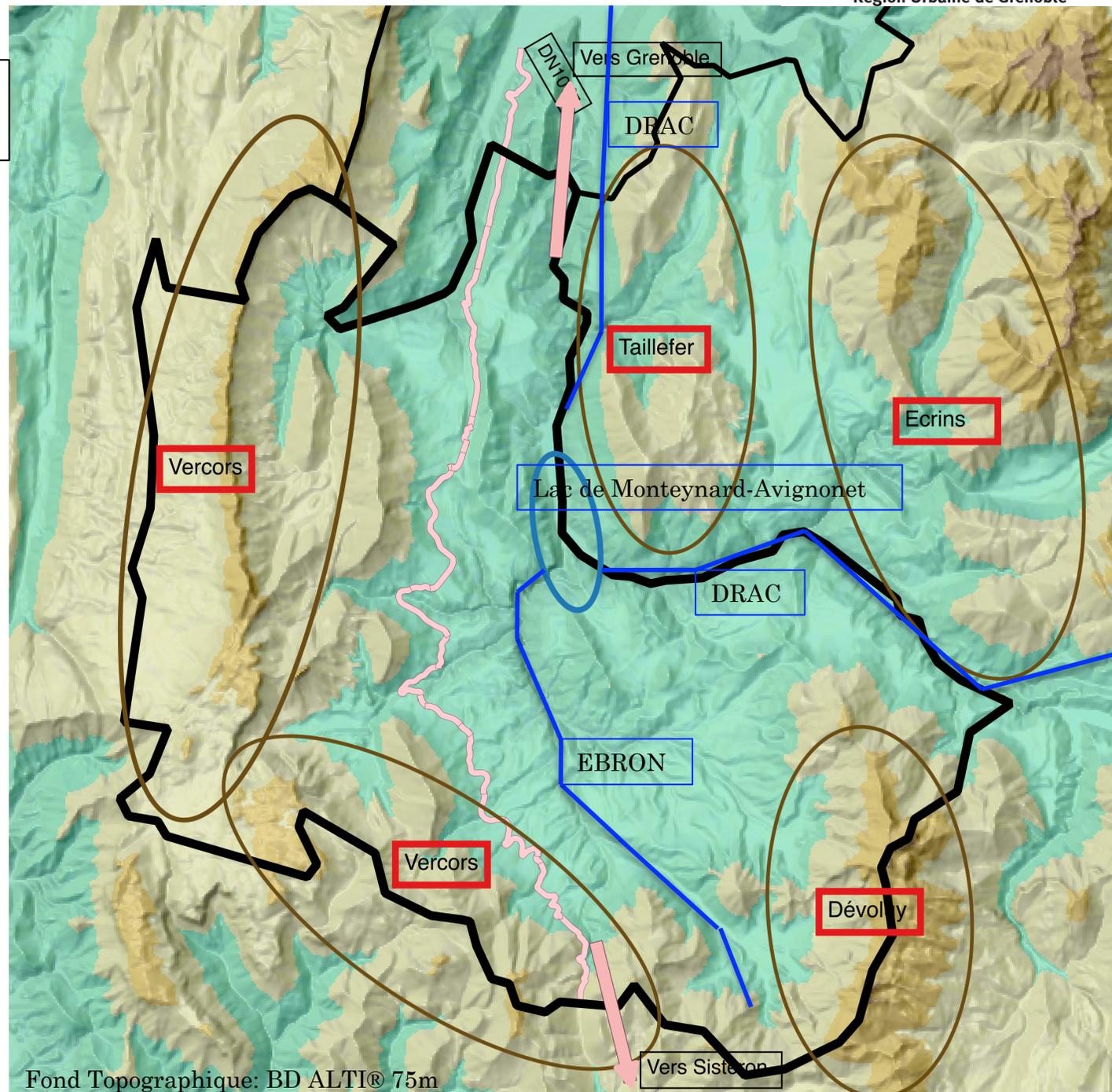
Données: ARS 2014

PRÉSENTATION DU PLAN DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TRIÈVES

Toute la présentation ci-après est sujet à débat, modifications et à amendements

TRIEVES

Présentation du territoire

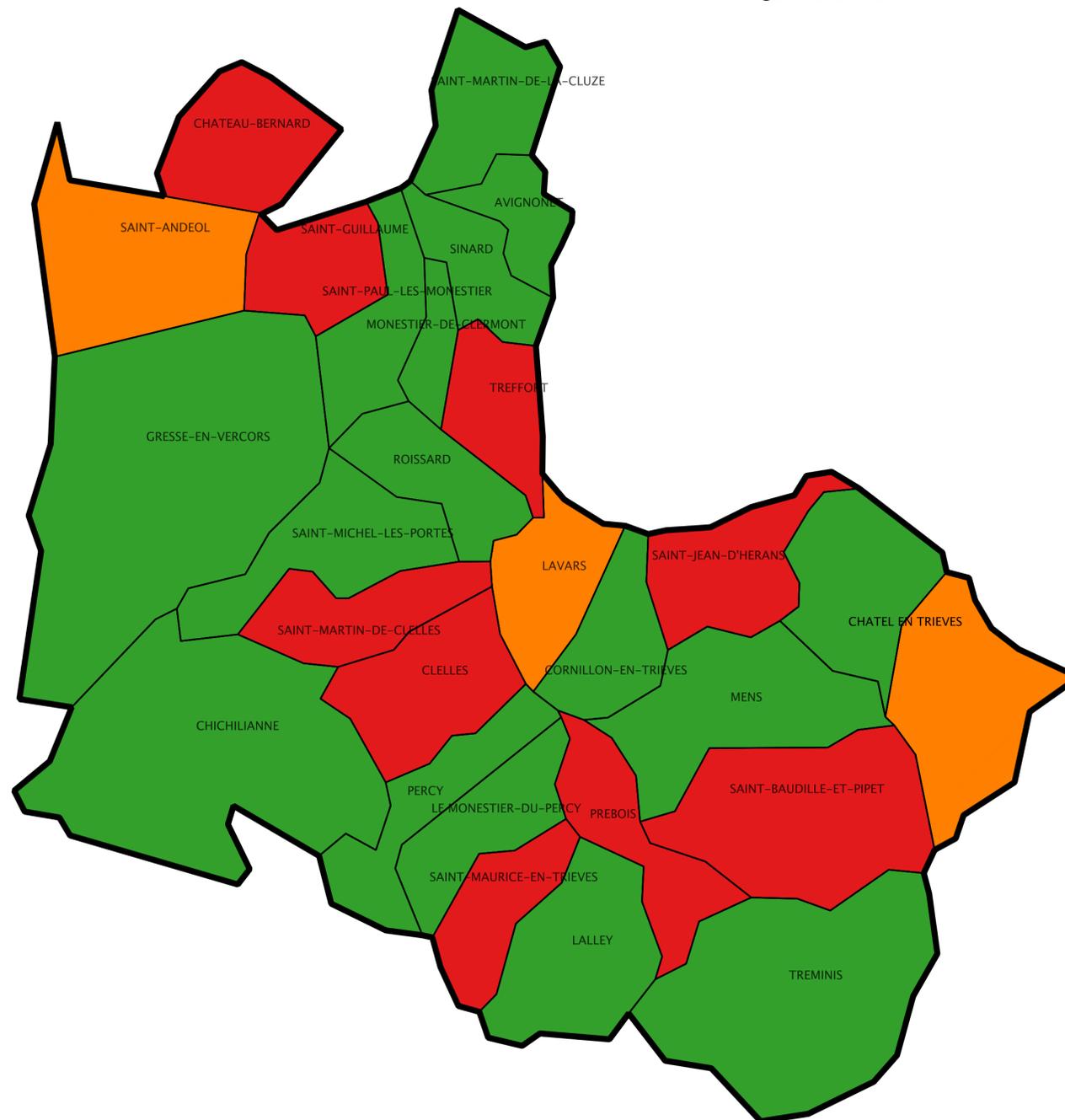


Etat du BBR Prospectives 2030

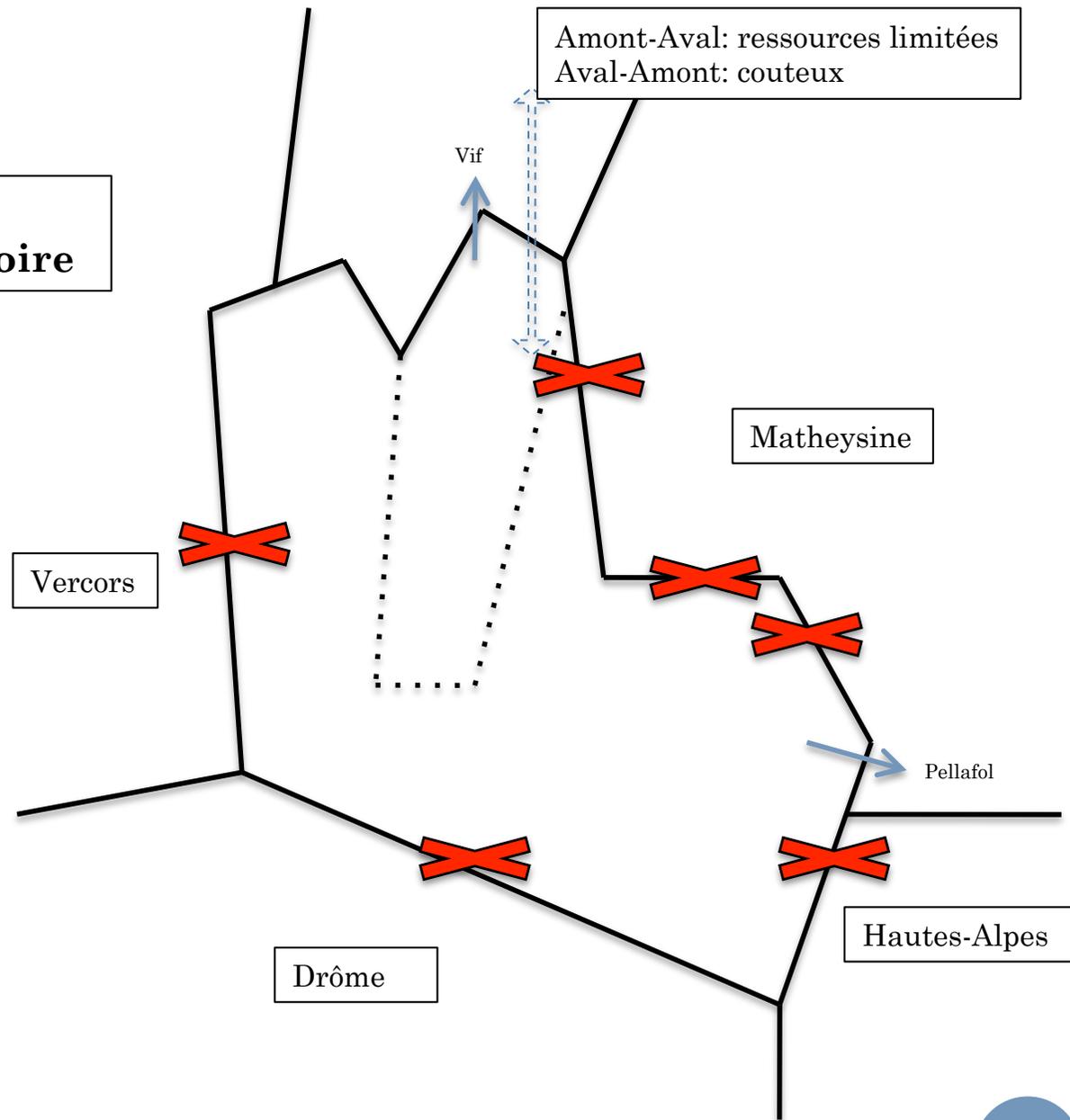
Légende

Etat du bilan besoins-ressources 2030

- BBR déficitaire (<0%)
- BBR à surveiller ($0\% \leq \text{BBR} \leq 20\%$)
- BBR excédentaire (>20%)



Grande Sécurisation
Sécurisation inter territoire



Légende



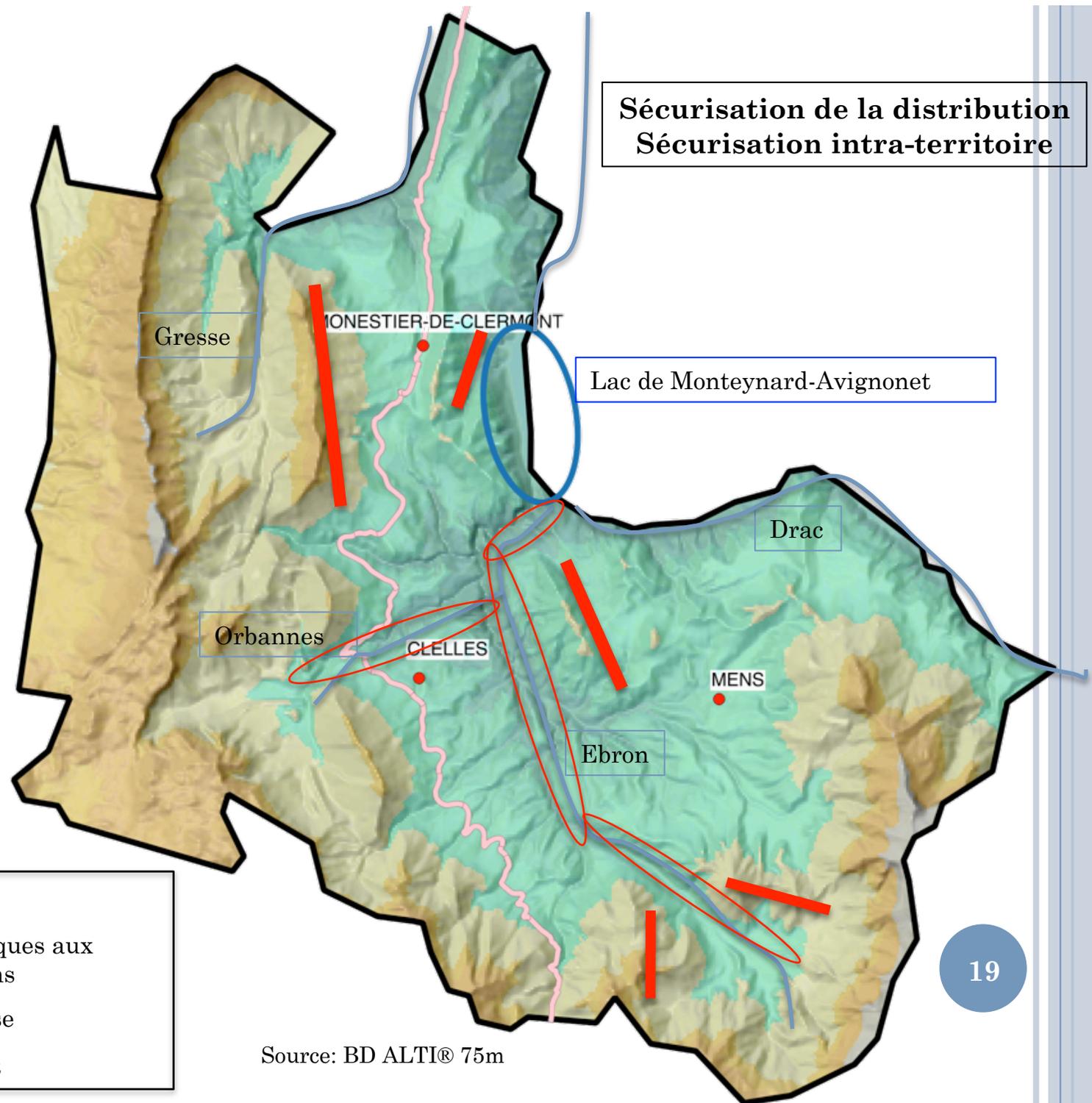
Sécurisation inter-territoire impossible



Alimentation existante



Sécurisation inter-territoire envisagée



Légende

Barrières topographiques aux interconnexions



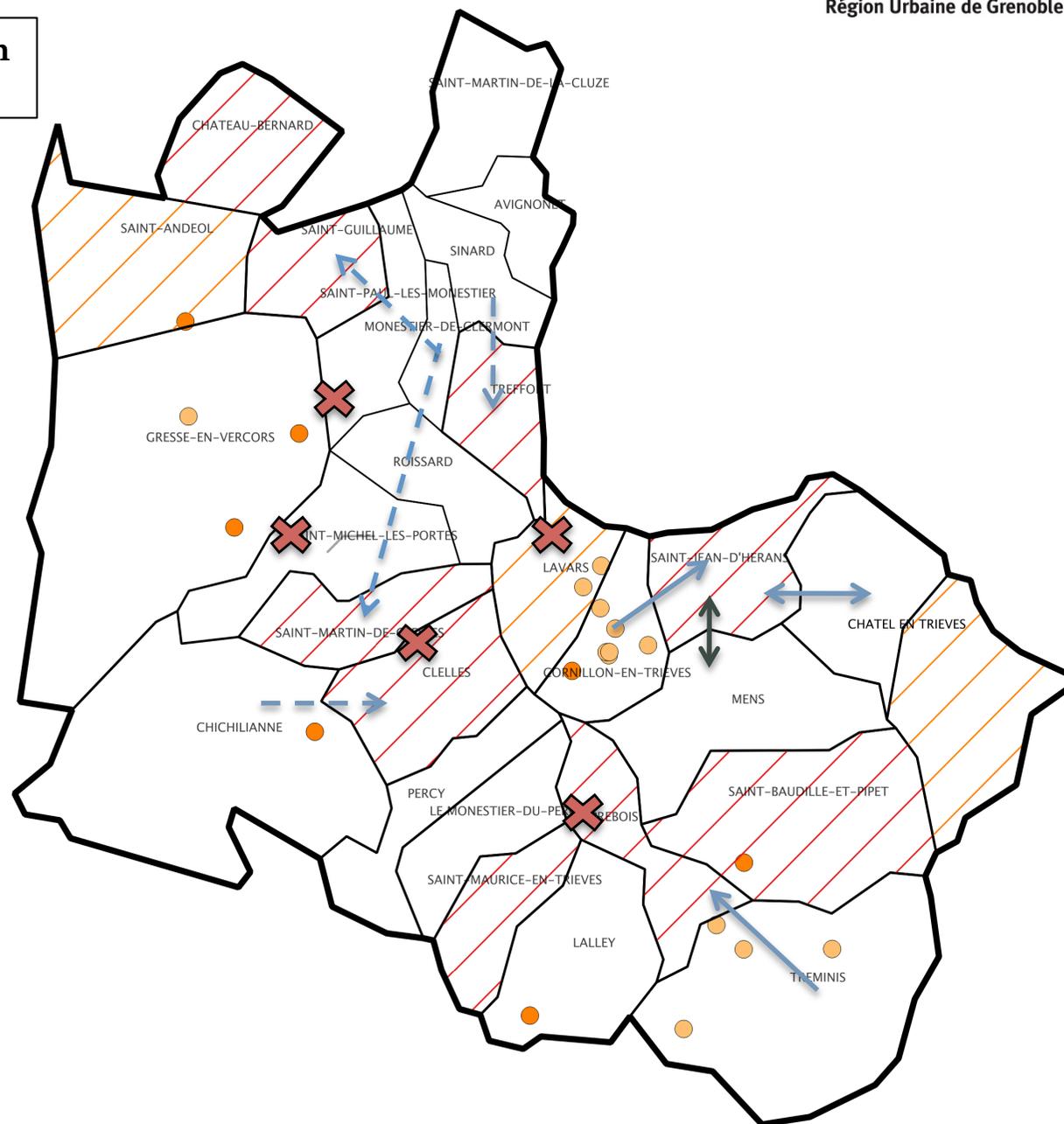
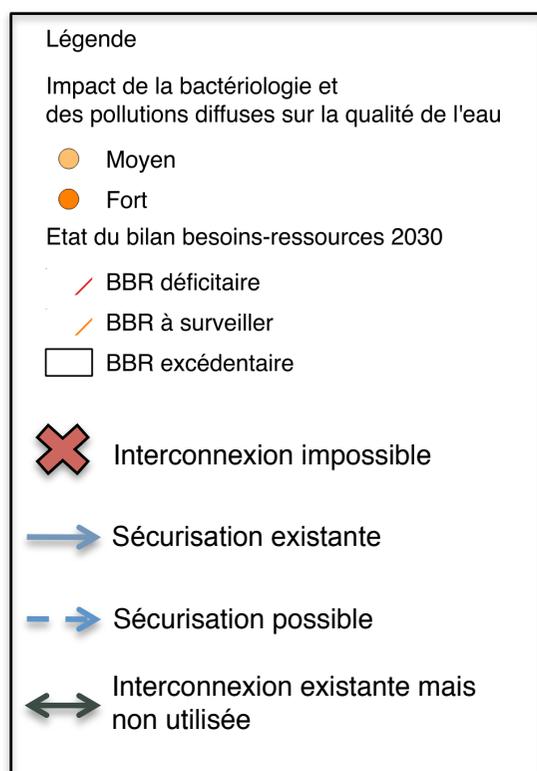
Barre Rocheuse



Talweg abrupt

Source: BD ALTI® 75m

Sécurisation de la distribution Sécurisation intra-territoire



Sécurisation de la ressource

Sécurisation interne

Légende

Etat d'avancement protection captages

▲ Absence de protection

● DUP en cours

● DUP arrêtée

Impact de la bactériologie et des pollutions diffuses

■ Très Faible

■ Faible

■ Moyen

■ Fort

■ Très Fort

■ Absence de données pesticides

Impact des nitrates et de la bactériologie

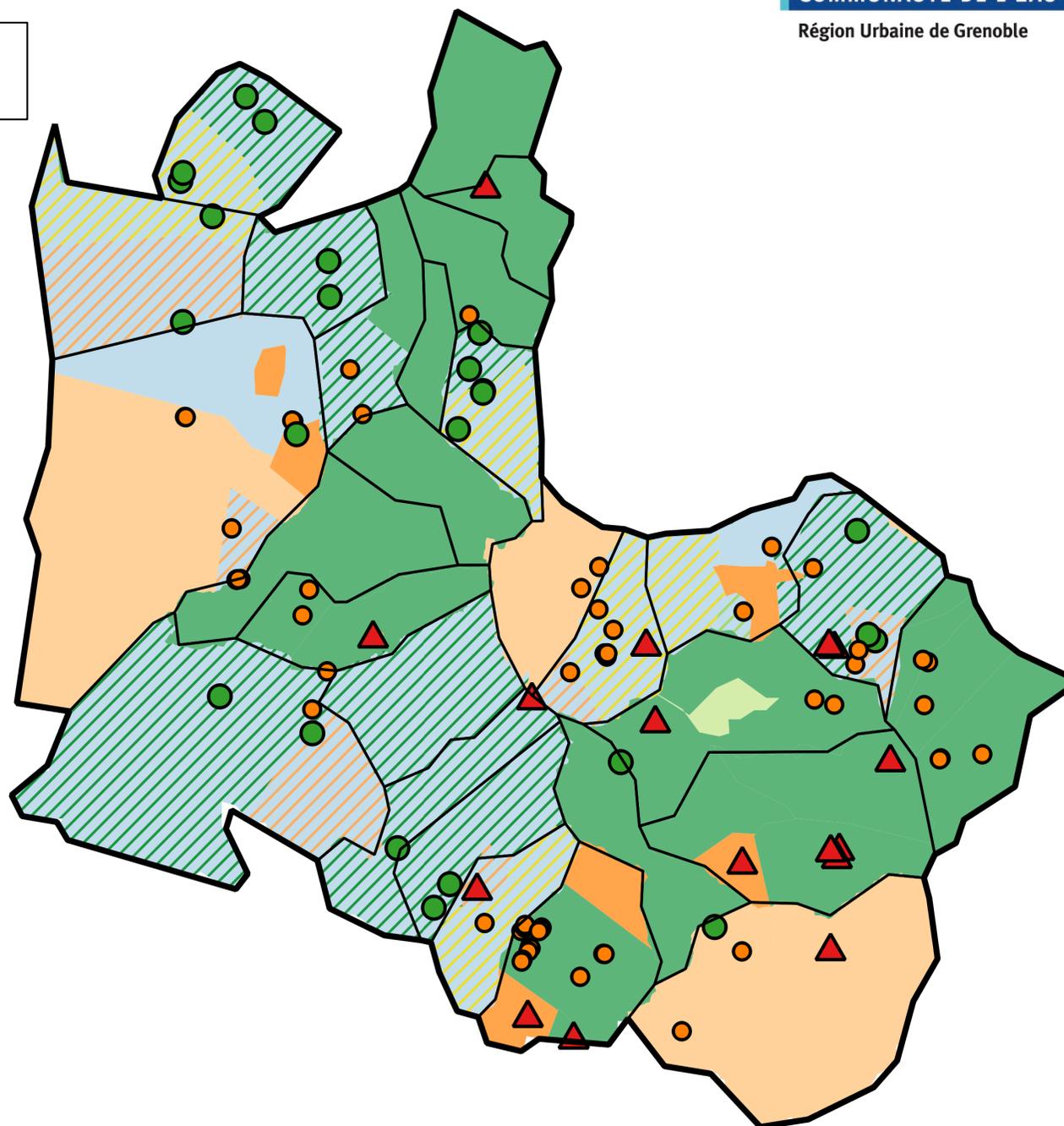
▨ Très Faible

▨ Faible

▨ Moyen

▨ Fort

▨ Très Fort



Grands objectifs pour la sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable du Trièves

Intitulé	Objectifs
Gestion des réseaux	Améliorer les rendements (minimum de 65%+1/5*ILC)
Gestion patrimoniale	Détection de fuites (réparation ou renouvellement des canalisations/ ouvrages) Installation de compteur en sortie de réservoir
Protection / Sécurisation de la ressource	Mise en place et/ou mise à jour des DUP avec des périmètres de protection adaptés Suivi et application des servitudes
Connaissance de la ressource/Gestion des réseaux	Schémas directeurs d'alimentation en eau potable mis à jour et/ou récents Règlements de service conformes à la loi Suivi des ressources
Sécurisation de la distribution	Réaliser dans la mesure du possible des interconnexions afin de mutualiser la ressource

PAROLE DONNÉE À LA SALLE

